

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 20.6.2018

**Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04/2018 relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8S selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00 (TTC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission a assisté le 22 mai 2018 à la salle de réunion AISGE à la présentation du préavis cité en titre par le CODIR, représenté par Mme Florence Rattaz, présidente, Mme Louise Schweizer et M. Nicolas Ray, pour la commune "maître d'œuvre", M. Gérald Girardet, pour le dicastère "Bâtiments", et MM. Paul Ménard et Yves Ravenel, pour le dicastère "Finances", en présence de Mme Dominique Althaus, secrétaire générale. Nous les remercions de leur transparence et des réponses complètes reçues à toutes nos questions.

En préambule, nous tenons à relever que, même si ce préavis n'était pas approuvé, le CODIR de l'AISGE s'est d'ores et déjà engagé à rembourser à la Commune d'Arzier-Le Muids les frais des phases préliminaires du concours et de l'étude. Bien que nous comprenions les raisons de cet engagement, ces investissements auraient dû faire l'objet d'un préavis séparé soumis au Conseil intercommunal.

### **1. Incidences financières sur les communes membres de l'AISGE**

En se basant sur la variante avec un taux d'intérêt de 1%, qui nous semble la plus réaliste sur 30 ans, les communes vont devoir augmenter leur taux d'imposition de 3 à 6 points pour financer les coûts annuels du Bix sans procéder à d'importantes coupes budgétaires.

### **2. Coûts de construction**

La réponse à la motion et les économies qui ont été réalisées au niveau de la conception du bâtiment ont permis de baisser les coûts d'environ 4 millions. Un gros effort a été consenti par le CODIR qui s'est penché sur tous les postes du devis général, jusque dans des détails tels que les sèche-cheveux, pour se limiter à l'essentiel et choisir des options visant l'optimisation financière.

### **3. Groupe sportif**

Le choix de la VD6 en vue de l'extension de 10 classes, qui devient d'ailleurs de moins en moins vraisemblable, reste l'élément financier prépondérant. Estimé à 13 millions, le groupe sportif représente 43% du budget global et la seule solution proposée pour réduire les coûts est de fermer une des trois salles sans l'équiper, au vu de la conception du bâtiment. Ce choix permettrait de gagner 12% mais l'on perdrait la subvention de 5%, ne laissant que 7% d'économie, soit environ CHF 900'000, ce qui est négligeable en comparaison des importantes pertes en termes d'utilisation (compétitions sportives notamment).

### **4. Principe de rachat**

La construction du Bix est financée par le maître d'œuvre, soit la Commune d'Arzier-Le Muids, et l'AISGE le rachèterait sur la base du décompte final et bénéficierait des éventuelles subventions, qui, à l'heure actuelle, sont évaluées à environ 1 million.


## 5. Conclusion

La commission reconnaît que le CODIR a fait le maximum pour réduire les coûts de construction et que le projet du Bix est maintenant plus pragmatique. Cependant, l'impact financier sur les budgets communaux reste très important et ne pourra pas forcément être absorbé par une augmentation des impôts, nécessitant dans certaines communes moins riches une réorganisation financière de fond. Nous demandons que le CODIR négocie auprès du canton un amortissement sur 50 ans, qui est apparemment envisageable, afin de soulager les communes qui ont actuellement assez d'autres raisons d'augmenter leurs impôts, notamment le RIEIII et ses compensations sociales.

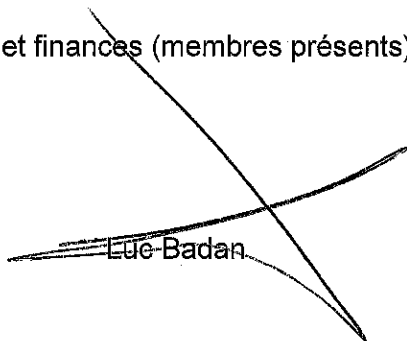
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'accepter le préavis relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8S selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00 (TTC), moyennant bien entendu que les statuts avec le nouveau plafond d'endettement nécessaire soient validés dans toutes les communes membres.

Trélex, le 27 mai 2018


La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Luc Badan



Laurent Mathez